

Communauté de communes Beaujolais Pierres dorées

Le PCAET (Plan Climat- Air- énergie territorial) – 2- 2024-MFR

est en ligne sur le site de la communauté de communes. Il a été voté en 2019 et complété en 2021.
<http://cc-pierresdorees.com>

Sous Environnement <https://www.cc-pierresdorees.com/au-quotidien-en-pratique/environnement/plan-climat-air-energie-territorial>

https://www.cc-pierresdorees.com/sites/default/files/1_pcaet_ccbpd_diagnostic_initial_de_lenvironnement.pdf

https://www.cc-pierresdorees.com/sites/default/files/2_pcaet_ccbpd_strategie_evaluation_environnementale.pdf

PCAET CCBPD Plan d'actions

https://www.cc-pierresdorees.com/sites/default/files/3_pcaet_ccbpd_plan_dactions.pdf dont la partie concernant les ENR Photovoltaïques (1 page sur 71 du projet d'ensemble) **jusqu'en 2026.**

Priorité sur les bâtiments publics et économiques- Vigilance sur l'intégration paysagère

4_4_19_PHOTOVOLTAÏQUE			
Orientation stratégique	Rendre les bâtiments et leurs occupants sobres en énergie	Objectif(s)	Réduire les émissions de GES Augmenter la production d'EnR
Priorité de l'action	+++		
Faciliter la production d'électricité photovoltaïque			
Contexte			
Le territoire est très dépendant des énergies fossiles et sa production d'EnR reste concentrée sur le bois-énergie. Des études de potentiels approfondies sont à mener. Le potentiel énergétique du photovoltaïque sur les toitures résidentielles, des bâtiments des ZAC et agricoles est estimé à 44 403.78 MWh, soit 2,91% des consommations énergétiques du territoire. Concernant les maisons, ce potentiel ne peut pas se cumuler au potentiel solaire thermique puisqu'il s'agit du même gisement de toiture. Il faudra alors déterminer sur quel type de production la priorité doit être mise.			
Objectifs de l'action			
Identifier précisément les lieux d'implantation du solaire photovoltaïque, en priorité sur les bâtiments publics.			
Modalités de mise en œuvre			
Identifier les potentiels de développement du photovoltaïque sur les bâtiments publics et économiques - Renseigner les sites présentant un intérêt important pour le développement du photovoltaïque en privilégiant les espaces déjà artificialisés et les toitures - Faire un inventaire précis et exhaustif du potentiel (sites, toitures, etc.) pour les sites identifiés - Identifier et présenter différents scénarii de portage et de développement aux propriétaires des sites (entreprises et EPCI) - Réaliser une analyse d'opportunité voire des études chez les privés pour les inciter à investir (toitures, zones artificialisées, agricole en ombrière, etc.) - Mettre à disposition des développeurs photovoltaïques des zones artificialisées publiques ainsi que des bâtiments publics (gymnases, collèges, etc.) Vigilances : Accorder une vigilance forte à l'intégration paysagère, apporter un soin particulier à l'acceptation sociale des projets			
Identifier et développer les initiatives et les projets citoyens - Renseigner et cartographier les projets par communes - Organiser des sessions d'échanges sur les bonnes pratiques - Poursuivre la mise en œuvre une campagne de communication, d'information et d'échange autour de la création de la Centrale Villageoise - Organiser des événements ou des forums autour de la transition énergétique et des énergies renouvelables à destination de tous les publics - Identifier des porteurs potentiels de projets : particuliers, entreprises, industries, agriculteurs, etc. - Favoriser les vecteurs de communication ludiques pour le grand public, tel que Famille à Énergie Positive - S'appuyer sur les espaces infos énergie et ALTE			
Calendrier de l'action			
2021 : lancement, avec ALTE, d'une étude sur les potentiels de développement des EnR 2021 : lancement de l'étude prévisionnelle pour la mise en place de la centrale villageoise			